



COMPTE-RENDU **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 29 juillet 2014**

Membres présents (10) : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. HERBIN Patrick, Mme CUNEO Sylvana, Mme DUMAS Audrey, Mme MOTEL Laurence, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine, Mme RICHARD Gratienne, Mme GOLLIET Yvette, M. Xavier POIZAT

Ont donné procuration (3) : M. SERT Jean-Luc à M. MATTELON Philippe, M. LANFRAY François-Xavier à M. HERBIN Patrick, Mme MICHAUD Dominique à Mme HAUETER Catherine.

Absents excusés (2) : M. BERLAND Jean-Christophe et M. BOCHET-CADET André.

1) Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter un point à l'ordre du jour qui est le suivant : Révision du tarif demandé aux familles lors de l'accueil d'un enfant présentant une allergie alimentaire au restaurant scolaire.

2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 qui est modifié comme suit, conformément au jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 04/07/2014 :

- **Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs 2014 :**
Les suppléants sont classés dans l'ordre suivant (compte tenu du nombre de suffrages obtenus, puis en cas d'égalité de suffrages, en raison de l'âge des candidats) :
- M. SERT Jean-Luc, 1^{er} suppléant,
- M. HERBIN Patrick, 2^{ème} suppléant,
- Mme MOTEL Laurence, 3^{ème} suppléante.

3) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Gratienne RICHARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

4) Nouveaux horaires applicables à la rentrée 2014 suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux horaires scolaires applicables à la rentrée 2014 qui sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 15 h 45 ;
- Mercredi : 9 h – 12 h.

5) Approbation du nouveau règlement de la cantine, de la garderie et des activités périscolaires :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de ces différents services applicable à compter de la rentrée de septembre 2014.

6) Révision du tarif applicable lors de l'accueil d'un enfant présentant une allergie alimentaire au restaurant scolaire :

Mme Le Maire rappelle que les parents dont les enfants présentent une allergie alimentaire et pour lesquels un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) a été mis en place, doivent apporter un panier repas pour leur enfant lorsqu'il fréquente la cantine, et que cet accueil est payant, il est fixé à 2,10 € par jour. Mme Le Maire propose une réduction de ce tarif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe le nouveau tarif à 1 € par jour d'accueil.

7) Création d'un emploi à temps non complet pour un complément de ménage à l'école et augmentation du temps de travail d'un emploi à la cantine et garderie et d'un poste d'ATSEM :

En raison de l'application de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 1) La création d'un emploi de contractuel à compter du 2 septembre 2014 pour une aide au ménage de l'école, sur la base d'1 heure 30, 4 jours par semaine en période scolaire, pour la durée de l'année scolaire ;
- 2) L'augmentation du temps de travail du poste d'aide à la cantine et à la garderie. Cet emploi passera de 5 heures à 8 heures par jour à compter du 2 septembre 2014.
- 3) L'augmentation du temps de travail d'une ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2014. Son temps de travail annualisé passera de 30h30/35^{ème} à 35h/35^e, cet agent sera donc à temps complet.

8) Extension de la zone artisanale :

Compte-tenu du défaut de réception de la convention à passer avec Terractem pour la poursuite de la procédure des acquisitions foncières nécessaires à l'extension de la zone artisanale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

9) Poursuite de l'élaboration du PLU et approbation de l'avenant à la convention passée avec l'urbaniste :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé par le groupement Territoires pour la reprise des études et pour des compléments, d'un montant de 12 450,00 € HT et donne tout pouvoir à Madame Le Maire pour signer ce document.

10) Régularisation foncière du nouveau tracé du passage du lavoir :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à la société SAFACT la régularisation foncière du nouveau tracé du passage du lavoir situé au Chef-Lieu. Pour ce faire, le Conseil Municipal décide d'ouvrir une enquête publique préalable à la désaffectation de la partie du chemin rural dit « passage du lavoir » qui n'est plus utilisée par le public.

11) Aliénation d'un chemin rural :

Après avoir pris connaissance de la demande d'acquisition de deux propriétaires riverains tendant à acquérir la partie d'un chemin rural traversant leur propriété au lieudit « Frenaie », le Conseil Municipal, décide de débattre de cette question avec l'ensemble du Conseil lors d'une prochaine séance, après avoir réuni plus d'informations sur le sujet et éventuellement après une visite sur site.

12) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre l'admission en non-valeur et le mandatement des sommes irrécouvrables d'un montant total de 207,60 € correspondant à des factures d'eau impayées. Le Conseil Municipal décide de confier le dossier au CCAS pour évaluation de la situation du redevable et pour permettre au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier lors d'une prochaine séance.

13) Révision du POS de Veyrier-du-Lac :

Le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » et 1 abstention, souhaite être consulté sur la révision du POS de Veyrier-du-Lac pour l'élaboration d'un PLU.

ALEX, le 4 août 2014.
Le Maire
Catherine HAUETER

Signé